

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2025

Barcelonnette
Enchastrayes
Faucon-de-Barcelonnette
Jausiers
La Condamine-Châtelard
Le Lauzet-Ubaye
Les Thuiles
Méolans-Revel
Saint-Paul-sur-Ubaye
Saint-Pons
Ubaye Serre-Ponçon
Uvernet-Fours
Val d'Oronaye

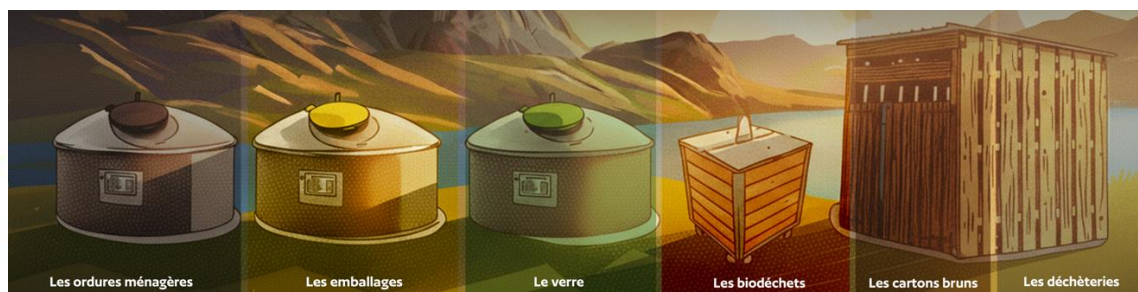


TABLE DES MATIERES

Rapport annuel sur le prix et la qualité	0
du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés	0
2025.....	0
Rapport annuel sur le prix et la qualité	0
du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés	0
2024.....	0
1 RAPPEL DES PRINCIPAUX OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES	3
2 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	3
Le territoire et les compétences de la collectivité	3
Présentation par communes membres.....	4
2.1.1 Barcelonnette.....	4
2.1.2 Enchastrayes	4
2.1.3 Faucon-de-Barcelonnette	4
2.1.4 Jausiers	5
2.1.5 La Condamine-Châtelard.....	5
2.1.6 Le Lauzet-Ubaye.....	5
2.1.7 Les Thuiles	5
2.1.8 Méolans-Revel	5
2.1.9 Saint-Paul-sur-Ubaye.....	6
2.1.10 Saint-Pons	6
2.1.11 Ubaye Serre-Ponçon	6
2.1.12 Uvernet-Fours	6
2.1.13 Val d'Oronaye.....	7
Organisation du service collecte et traitement des déchets	7
2.1.14 Le pôle Aménagement de la CCVUSP	7
2.1.15 Adhésion et compétences du SYDEVOM04	7
2.1.16 Evolution du dispositif de collecte des déchets ménagers	7
2.1.17 Répartition des missions entre la CCVUSP et le SYDEVOM04 pour la gestion des déchets	
9	
2.1.18 Fonctionnement des services techniques de la CCVUSP.....	10
2.1.19 Fonctionnement du SYDEVOM04.....	10
Les moyens matériels	11
2.1.20 Parc de véhicules et équipements de la CCVUSP	11
2.1.21 Parc de véhicules et équipements du SYDEVOM04	11
2.1.22 Les Points d'Apport Volontaire	12
2.1.23 Campagne de lavage des Points d'Apport Volontaire.....	13

2.1.24	Parc de conteneurs de collecte mis au rebut.....	14
3	LES DIFFERENTS EQUIPEMENTS DE GESTION DES DECHETS	15
	Le quai de transfert de Plan-La-Croix.....	15
	Les déchèteries.....	15
3.1.1	Déchetterie de Plan-la-Croix	16
3.1.2	La déchèterie des Terrasses	18
	L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Beynon.....	19
	Le centre de regroupement du Beynon	19
	Le centre de tri de Manosque.....	20
4	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	21
	Communication	21
	Actions de sensibilisation menées par le SYDEVOM04	22
5	ÉVÈNEMENTS MARQUANTS	22
	Visite de l'ISDND et du centre de regroupement du Beynon	22
	Recrutement de 2 ambassadeurs du tri.....	22
	Caractérisations de nos ordures ménagères résiduelles	23
	Formation des agents de la CCVUSP aux filières « REP »	23
	Gestion des déchets du Moto Festival.....	24
	Ouverture de la boutique en ligne	24
	Caractérisation de nos bennes « encombrants / tout-venant » en déchetterie.....	25
	Consultation et adoption du PLPDMA	25
	Convention CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus	27
6	LES DÉCHETS MÉNAGERS (OMR – EMBALLAGES – VERRE).....	27
	L'évolution des tonnages de déchets ménagers collectés entre 2010 et 2025	27
	Le coût de la gestion des ordures ménagères résiduelles (OMR) non triées.....	29
	Évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)	31
	Le coût de la gestion des emballages ménagers (emballages plastiques, métal, papiers-cartonnettes et verre)	32
	Comment expliquer la différence de coût à la tonne ?	32
7	LES CARTONS BRUNS	33
8	LES BIODÉCHETS.....	34
9	BILAN DES DECHETTERIES	35
	Fréquentation de la déchetterie de Plan La Croix.....	35
	Évolution des tonnages collectés en déchetteries entre 2010 et 2025	37
	Le coût à la tonne avant et après obtention de recettes	39
10	DETAIL DES PRODUITS PERÇUS POUR LA COLLECTE SEPARÉE EN DECHETERIE	39
	Recettes issues du rachat matière	39
	Soutiens financiers des éco-organismes agréés	39

11	MODES DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (SPPGD)	40
	Facturation des professionnels en déchèterie	40
	Redevance spéciale	40
	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	40
12	RESULTATS 2025	41
	Tableau récapitulatif matrice des coûts	41
	Les chiffres clés et les enseignements stratégiques pour la collectivité	42
	Comparaison avec les résultats précédents	42
	Pourquoi le RPQS 2025 est-il plus fiable et représentatif que les précédents ?	43

1 RAPPEL DES PRINCIPAUX OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES

La loi anti-gaspillage et économie circulaire de février 2020 a fixé de nouveaux objectifs de réduction et de valorisation des déchets, repris dans le SRADDET et auxquels la collectivité doit se conformer :

- ⇒ Réduire de 15% la production de déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010
- ⇒ Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage (enfouissement) à 10% des quantités produites en masse d'ici 2035
- ⇒ Atteindre 55% de réutilisation ou de recyclage des déchets ménagers et assimilés en 2025

2 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le territoire et les compétences de la collectivité



Le territoire de la Vallée de l'Ubaye est un territoire rural fortement touristique. La population compte cette année 7913 résidents permanents (source : INSEE) en 2025.

Selon les données de population DGF (population authentifiée par l'INSEE + 1 habitant par résidence secondaire + 1 habitant par place de caravane située dans une aire d'accueil des gens du voyage), on comptabilise 18 115 personnes en 2025 sur le territoire.

La Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » a quant à elle été créée le 1^{er} janvier 2017 par arrêté préfectoral. Elle a notamment pour compétence la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés sur les 13 communes qu'elle regroupe.

Présentation par communes membres

2.1.1 Barcelonnette

Population INSEE 2025	Population DGF 2025	Superficie en km ²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
2701	4495	16,4	28	1 PAV pour 97 hab.	1 PAV pour 161 hab.	9	Oui Secteur La Petite Toscane
Installation d'1 benne compartimentée tri-flux à la ZAC du Pont Long							

2.1.2 Enchastrayes

Population INSEE 2025	Population DGF 2025	Superficie en km ²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
399	2379	44,2	14	1 PAV pour 29 hab.	1 PAV pour 170 hab.	6	Non
Installation d'1 benne compartimentée tri-flux à la Conchette							

2.1.3 Faucon-de-Barcelonnette

Population INSEE 2025	Population DGF 2025	Superficie en km ²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
308	439	17,4	4	1 PAV pour 77 hab.	1 PAV pour 109 hab.	3	Non

2.1.4 Jausiers

Population INSEE 2025	Population DGF 2025	Superficie en km ²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
1169	1994	107,7	16	1 PAV pour 73 hab.	1 PAV pour 125 hab.	3	Non

2.1.5 La Condamine-Châtelard

Population INSEE 2025	Population DGF 2025	Superficie en km ²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
159	359	56	6	1 PAV pour 27 hab.	1 PAV pour 60 hab.	2	Non

2.1.6 Le Lauzet-Ubaye

Population INSEE 2025	Population DGF 2025	Superficie en km ²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
215	397	66,3	5	1 PAV pour 43 hab.	1 PAV pour 80 hab.	1	Non

2.1.7 Les Thuiles

Population INSEE 2025	Population DGF 2025	Superficie en km ²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
375	558	32,8	4	1 PAV pour 94 hab.	1 PAV pour 140 hab.	1	Non

2.1.8 Méolans-Revel

Population INSEE 2025	Population DGF 2025	Superficie en km ²	Nombre de Points d'Apport	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
-----------------------	---------------------	-------------------------------	---------------------------	--------------------------------	------------------------------	--------------------------	-------------------

			Volontaire (PAV)				
330	584	127,7	7	1 PAV pour 47 hab.	1 PAV pour 84 hab.	3	Non

2.1.9 Saint-Paul-sur-Ubaye

Population INSEE 2025	Population DGF 2025	Superficie en km ²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
201	479	205,5	5	1 PAV pour 40 hab.	1 PAV pour 96 hab.	1	Non
Installation de 2 bennes compartimentées tri-flux à Fouillouse et Maljasset							

2.1.10 Saint-Pons

Population INSEE 2025	Population DGF 2025	Superficie en km ²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
626	869	32	9	1 PAV pour 70 hab.	1 PAV pour 97 hab.	4	Non

2.1.11 Ubaye Serre-Ponçon

Population INSEE 2025	Population DGF 2025	Superficie en km ²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
816	1212	62,5	21	1 PAV pour 39 hab.	1 PAV pour 58 hab.	5	Non

2.1.12 Uvernet-Fours

Population INSEE 2025	Population DGF 2025	Superficie en km ²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
514	4165	135,4	12	1 PAV pour 43 hab.	1 PAV pour 347 hab.	6	Oui Secteur station de ski

							Pra Loup
Installation de 2 bennes compartimentées tri-flux à Villard d'Abbas et à Bayasse							

2.1.13 Val d'Oronaye

Population INSEE 2025	Population DGF 2025	Superficie en km ²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
100	185	109,4	4	1 PAV pour 25 hab.	1 PAV pour 47 hab.	2	Non

Organisation du service collecte et traitement des déchets

2.1.14 Le pôle Aménagement de la CCVUSP

Le pôle « Aménagement » a été créé en septembre 2024 et a pour mission : les travaux, la gestion des déchets, la gestion de Geomas/SIG, le respect de la réglementation afférente à l'aménagement du territoire (PLPDMA, SCOT, SRADDET). Une commission thématique intercommunale a été composée au même moment afin d'étudier les questions liées à l'Aménagement et soumises au Conseil communautaire.

Le service déchets, au sein du pôle Aménagement, est chargé de coordonner et d'assurer en partie la gestion des déchets sur les 13 communes qui composent la vallée.

Une partie des compétences a été confiée au SYDEVOM04 lors de l'adhésion de la CCVUSP en 2018.

2.1.15 Adhésion et compétences du SYDEVOM04

Depuis le 1^{er} septembre 2018, la collectivité a adhéré au Syndicat Départemental d'Elimination et de Valorisation des Ordures Ménagères (SYDEVOM04) à qui elle a confié :

- la collecte, le transport et le traitement des Points d'Apport Volontaire (PAV), hormis le « verre » qui est transporté et traité par un opérateur privé,
- l'exploitation du quai de transfert de Plan La Croix pour les Ordures Ménagères (OM) et les emballages bi-flux (papiers-cartonnettes, plastiques, métal),
- le transport et le traitement de bennes de déchèterie (« bois A », « ferraille », « encombrants », « cartons » et « plâtre »),
- la gestion des contrats avec certains éco-organismes et repreneurs/recycleurs (« emballages » et « cartons bruns »),
- la communication sur la réduction, la prévention, le tri et la gestion des déchets.

2.1.16 Evolution du dispositif de collecte des déchets ménagers

En 2025, 11 des 13 communes sont entièrement équipées du dispositif de collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV) composés de colonnes permettant le tri des ordures ménagères résiduelles (OMR), des emballages ménagers bi-flux (papiers-cartonnettes, plastiques, métal) et des emballages en verre. Pour ces 11 communes, la collecte des 135 PAV répartis y est intégralement assurée par le SYDEVOM04. Ainsi

la collecte des colonnes, le transfert et le traitement des OMR et des emballages ménagers sont assurés par le SYDEVOM04.

Après chaque tournée de collecte, le SYDEVOM04 vide les OMR et les emballages dans 2 semi-remorques différentes au quai de transfert de Plan La Croix à Faucon-de-Barcelonnette, propriété de la CCVUSP et mis à disposition du SYDEVOM04 pour assurer la massification des déchets avant traitement. Les OMR sont ensuite transportées et enfouies à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Beynon exploitée par VEOLIA à Ventavon (05). Les emballages ménagers sont quant à eux transférés au centre de tri des emballages exploité par VEOLIA à Manosque (04). Le verre collecté par le SYDEVOM04 dans les colonnes, est vidé sur une aire dédiée à la déchèterie de Plan La Croix puis chargé et transféré par un opérateur privé.

Les 2 communes restantes où la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est encore partiellement assurée en bacs roulants par les services techniques de la CCVUSP, en complément des PAV déjà déployés, sont les plus touristiques et leur population suit de fortes variations au cours de l'année : Uvernet-Fours (station de ski de Pra Loup) et le secteur de la Petite Toscane à Barcelonnette. La CCVUSP déploie également des bennes compartimentées tri-flux dans les secteurs isolés de la Vallée (Fouillouse, Maljasset, La Conchette, Villard d'Abbas et Bayasse) qu'elle collecte en régie.

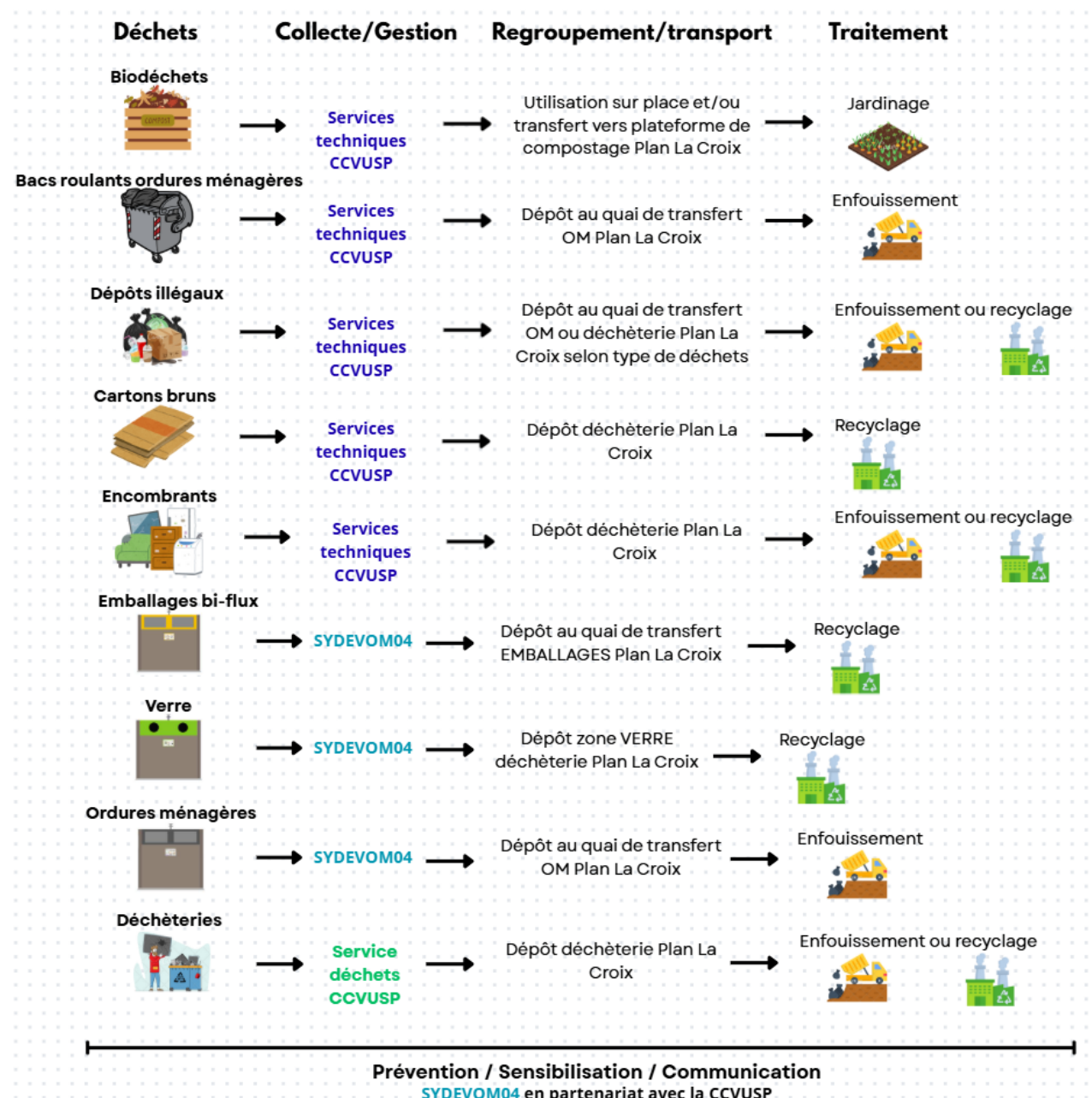
L'année 2026 verra le déploiement et l'homogénéisation de la collecte des déchets ménagers en Points d'Apport Volontaire sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

L'objectif de ce changement est :

- de favoriser le tri sélectif en n'ayant plus que des points complets (ordures ménagères, emballages ménagers et verre),
- de réduire le tonnage d'ordures ménagères,
- de maîtriser les coûts face au doublement des coûts de traitement à venir à cause de l'augmentation de la TGAP, taxe perçue par l'état sur toutes les tonnes mises en stockage et de la réduction des capacités de traitement,
- de répondre à l'obligation réglementaire de réduire de 50% les tonnages mis en stockage à l'horizon 2025 par rapport à 2010.



2.1.17 Répartition des missions entre la CCVUSP et le SYDEVOM04 pour la gestion des déchets



En complément de ces missions, les services techniques de la CCVUSP assurent également les rotations de bennes compartimentées tri-flux déployées sur 6 secteurs de la vallée ainsi que la mise en place de dispositifs de tri et de collecte spécifiques pour certains événements.

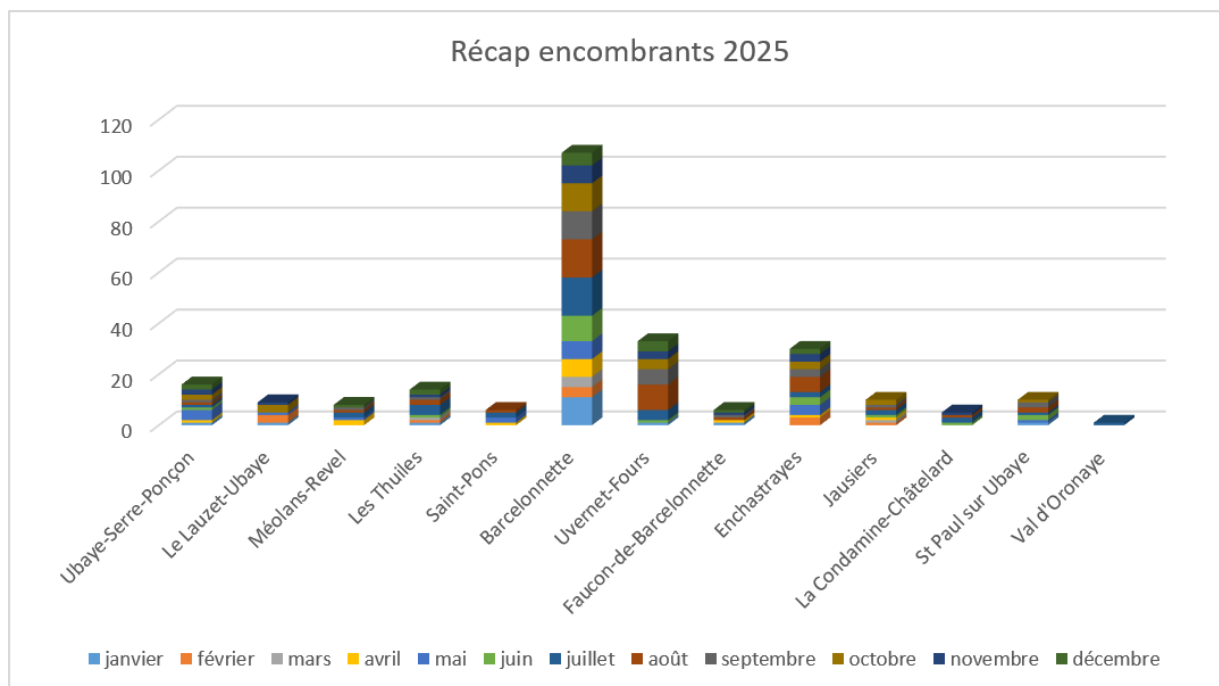
Par ailleurs, depuis juillet 2025, la CCVUSP a recruté 2 ambassadeurs de tri qui assurent désormais les missions de prévention/sensibilisation/communication auprès de tous les particuliers et socio-professionnels de la vallée.

Le SYDEVOM04 intervient quant à lui davantage dans les établissements scolaires, lors de certains événements et assurent encore la réalisation de supports de communication (guides du tri, guides du compostage, lettre du tri, infographies, etc.) pour la CCVUSP.

2.1.18 Fonctionnement des services techniques de la CCVUSP

Collecte des bacs roulants ordures ménagères (Barcelonnette, Uvernet-Fours, Enchastrayes)	
Période creuse (printemps / automne) : 3 demi-journées par semaine, 2 agents mobilisés.	Période forte affluence (été / hiver) : 6 journées par semaine, 5 agents mobilisés.
Collecte des cartons bruns	
Période creuse (printemps / automne) : 3 journées par sur toute la vallée, sauf Barcelonnette en 5 jours par semaine, 2 agents mobilisés.	Période forte affluence (été / hiver) : 6 journées par semaine, 5 agents mobilisés.
Nettoyage dépôts illégaux à proximité des PAV et abris à cartons	
En fonction des signalements (usagers, mairies, SYDEVOM04, etc.), tous les jours en fin de tournée avec pour équipements : gants, râteau, balai, pelle.	
Enlèvements encombrants à la demande	
Secteurs : Barcelonnette, Saint-Pons, Les Thuiles, Jausiers	Enlèvements réalisés au retour des équipes en fin de matinée
Secteur : Basse Vallée	Enlèvements programmés les veilles des mercredis et samedis pour être récupérer avant ou après l'ouverture de la déchèterie des Terrasses à Ubaye-Serre-Ponçon
Secteur : Haute Vallée	Enlèvements réalisés en fonction des disponibilités restantes

- 255 demandes d'enlèvements d'encombrants ont été honorées en 2025. Ces demandes ont été effectuées via la page du site internet de la CCVUSP : <https://www.ccvusp.fr/ramassage-des-encombrants.html>



2.1.19 Fonctionnement du SYDEVOM04

La régie du SYDEVOM04 est annualisée sur la base de 1607h, avec des périodes différentes selon les secteurs.

L'antenne du SYDEVOM04 à Faucon-de-Barcelonnnette (basée au quai de transfert de Plan La Croix), dispose de 3 chauffeurs dont 1 chef d'antenne + 1 chauffeur basé à Peyruis à mobiliser en cas de renfort. Les chauffeurs s'adaptent en fonction de la charge de travail durant les périodes creuses (printemps et automne).

Durant la saison d'hiver, le chauffeur basé à Peyruis est envoyé en renfort pour assurer la collecte des PAV de la Basse Vallée. Un point est réalisé chaque semaine pour redéfinir les besoins.

En période très creuse, l'équipe du SYDEVOM04 basée à Faucon-de-Barcelonnnette effectuent des transferts de déchets (semi-remorques FMA – emballages et ordures résiduelles - ou bennes de déchèteries).

Les moyens matériels

2.1.20 Parc de véhicules et équipements de la CCVUSP

Véhicule	Année d'acquisition et de mise en circulation	État
Bennes à ordures ménagères (BOM)		
FAUN (AA-433-LL)	2009	Très usé
SEMAT (CR-410-EY)	2013	Usé
FAUN (AH-096-LY)	2009	Usé
Camion polybenne et bennes		
IVECO 7,5T (GN-973-XX)	2023	Neuf
Benne avec caisson HMF	2021	Neuf
2 bennes polyvalentes	2021	Neuve
9 bennes compartimentées tri-flux	2021-2022	Très bon état
Utilitaires		
RENAULT MASTER (CS-945-CD)	2013	Usé
RENAULT MASTER (CB-792-YA)	2012	Très usé
RENAULT MASTER (CC-493-FR)	2004	Très usé
PEUGEOT BOXER (HE-731-XF)	2024	Neuf
Broyeur déchets verts + remorque		
Broyeur BUGNOT + remorque (GS-679-CW)	2023	Neuf
Engins déchèteries		
Tractopelle JCB 3CX	Achat d'occasion en 2020	Très usé
Chargeuse CASE 421B	2001	Très usé

Tous les contenants servant à la pré-collecte des déchets - les bacs roulants, les colonnes de tri aériennes et semi-enterrées, et les bennes compartimentées tri-flux - sont la propriété de la collectivité. Ces équipements de collecte sont entretenus par les agents des services techniques de la CCVUSP.

2.1.21 Parc de véhicules et équipements du SYDEVOM04

Le SYDEVOM04 a affecté les camions suivants pour la collecte des PAV sur le secteur de la CCVUSP et pour assurer les rotations des semi-remorques FMA (fond mouvant) et des bennes de déchetterie :

- 2 camions avec benne compactrice Manjot 26T pour la collecte des emballages et des ordures résiduelles
- 1 camion ampli-roll bras-grue 26T pour la collecte du verre
- 1 camion tracteur pour effectuer le chargement des semi-remorques
- 1 camion ampli-roll avec remorque pour les rotations de bennes en déchèterie

Le chauffeur complémentaire basé à Peyruis peut venir en renfort avec un camion dotée d'une benne compactrice ou avec un camion ampli-roll doté d'un bras-grue en fonction des besoins.

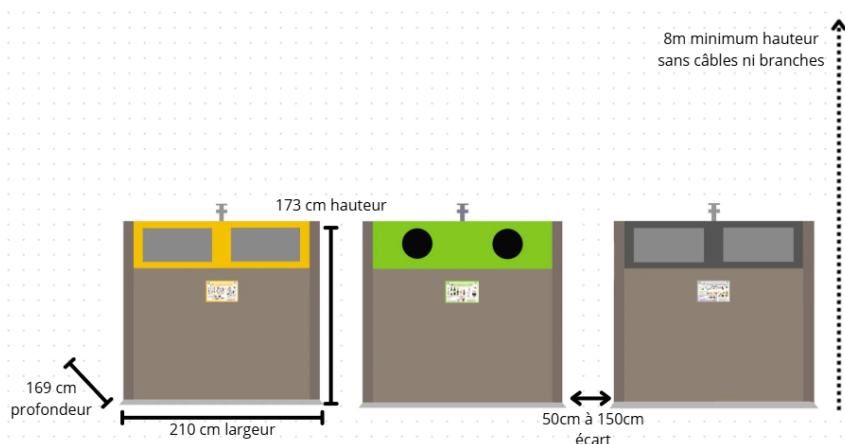
Les chauffeurs du SYDEVOM04 sont également chargés d'effectuer l'entretien courant des camions (lavage, vérification des niveaux, graissage, petites réparations).

2.1.22 Les Points d'Apport Volontaire

- **Colonnes aériennes (marque SULO, modèle MARTI)**

Deux volumes sont proposés pour les flux suivants :

- Emballages et ordures ménagères : 5 m³,
- Verre : 4 m³.

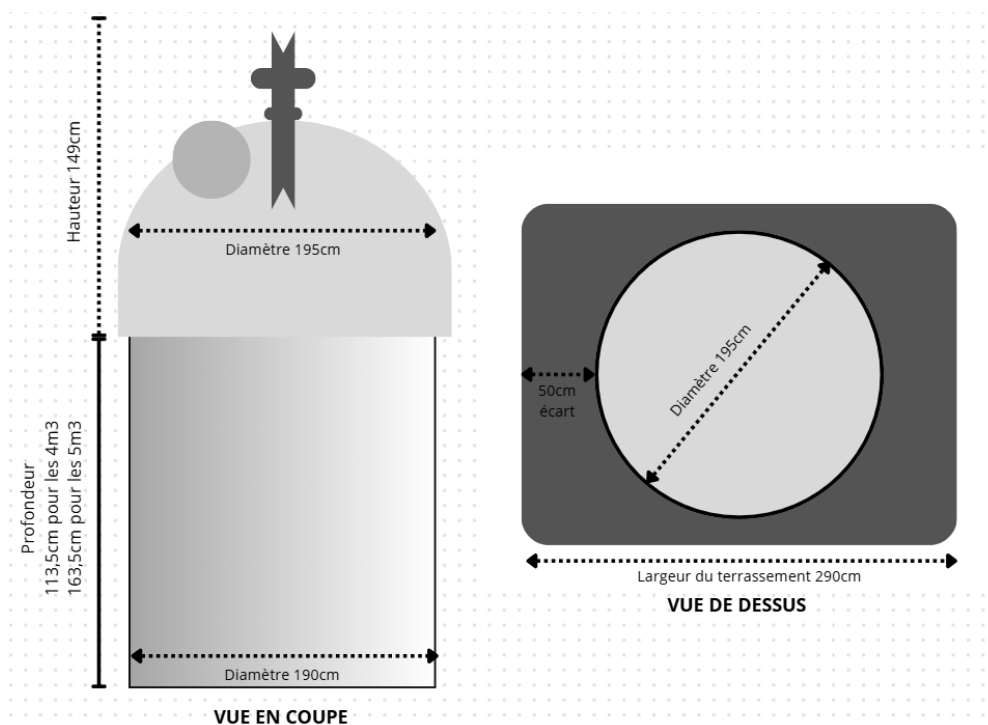


Les colonnes aériennes ne nécessitent pas de travaux particuliers si ce n'est une remise à niveau du terrain afin d'être posées à plat.

- **Colonnes semi-enterrées (marque SULO, modèle GTT BAUER)**

Deux volumes sont proposés pour les flux suivants :

- Emballages et ordures ménagères : 5 m³,
- Verre : 4 m³.



Les travaux suivants sont nécessaires pour l'installation de colonnes semi-enterrées :

- Repérage des réseaux (eau, élec, télécom, gaz) existants
- Réalisation de la fouille
- Livraison des colonnes
- Manutention par grutage
- Mise en place de la colonne en fouille
- Remblaiement, ballastage, bitume en finition

Acteurs mobilisés : communes, gestionnaires de réseaux, entreprises de terrassements, fournisseurs de colonnes.



2.1.23 Campagne de lavage des Points d'Apport Volontaire

Au printemps et à l'automne 2025, la CCVUSP a fait appel au SYDEVOM04 afin de réaliser une campagne de lavage des colonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Emballages et du Verre.

Durant ces opérations, les colonnes sont vidées et nettoyées à l'extérieur et à l'intérieur grâce à l'utilisation d'une berge de lavage haute-pression. Chaque colonne fait ainsi l'objet d'un nettoyage complet une fois par an.

Cette opération, appelée à être reconduite chaque année, s'inscrit dans la volonté de la CCVUSP et de ses élus de garantir un service public de qualité, de préserver la propreté et l'hygiène sur le territoire.



2.1.24 Parc de conteneurs de collecte mis au rebut

Avant le passage au dispositif de collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV), le territoire était équipé de bacs à roulettes et de colonnes de tri à simple crochet pour la pré-collecte des déchets.

Ces conteneurs mis au rebut et stockés à la déchèterie de Plan La Croix ont été en partie évacués en 2025 afin de libérer l'emprise sur le site. Les bacs à roulettes ont pu être rachetés à la tonne en vue de leur recyclage.



3 LES DIFFERENTS EQUIPEMENTS DE GESTION DES DECHETS

Le quai de transfert de Plan-La-Croix

Le quai de transfert de Plan la Croix est utilisé pour massifier, compacter et stocker temporairement dans 2 semi-remorques à fond mouvant (FMA) :

- Les ordures ménagères résiduelles avant leur transfert vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux située au Beynon à Ventavon (05)
- Les emballages ménagers (plastiques, métal, papiers-cartonnettes) avant leur transfert vers le centre de tri de Manosque (04)

En moyenne, en période creuse 2 semi-remorques d'ordures ménagères sont acheminées au Beynon pour enfouissement, contre 5 par semaine en période de forte affluence.

Ce quai comprend 2 trémies, dont l'une est couverte.

En collaboration avec le SYDEVOM04, une modification de ces 2 quais est prévue en 2026 en vue de l'améliorer notamment avec une meilleure couverture des semi-remorques afin d'en améliorer la sécurité et se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.



Les déchèteries

La CCVUSP possède 2 déchèteries qu'elle exploite en régie :

- La déchèterie de Plan La Croix, située sur la commune de Faucon-de-Barcelonnette, au lieu-dit de Plan-la-Croix. Elle a été mise en service en novembre 2001 et emploie quatre agents à temps plein.
- La déchèterie des Terrasses, située sur la commune d'Ubaye-Serre-Ponçon, dans la zone d'activités Les Terrasses. Elle a été mise en service en juin 2019 et emploie un agent, 3 matinées par semaine.

Les déchèteries sont des installations closes et gardiennées. L'accès n'y est pas autorisé en-dehors des horaires d'ouverture.

3.1.1 Déchetterie de Plan-la-Croix

- Adresse : 3506 route de Jausiers - 04400 Faucon-de-Barcelonnette
- Téléphone : 04 92 81 05 85
- Horaires d'ouverture : Toute l'année du lundi au samedi de 8h à 11h45 et de 13h30 à 17h15 (sauf jours fériés)

L'accès à la déchetterie nécessite un badge (particulier et/ou professionnel), à demander gratuitement sur le site internet de la CCVUSP.

Déchets acceptés	Contenants	Opérateur / éco-organisme	Traitement
Métaux	1 benne 30m ³	SYDEVOM04 / Baptiste Fer et Métaux	Valorisation matière
Éléments d'ameublement, Articles de bricolage et jardinage, Jeux et jouets	1 benne 30m ³ 6 palbox	VEOLIA / Ecomaison Praxy / Ecomaison	Valorisation matière
Encombrants	2 bennes 30m ³	SYDEVOM04 / VEOLIA	Enfouissement
Bois	1 benne 30m ³	SYDEVOM04 / VEOLIA	Valorisation matière
Cartons	2 bennes 30m ³	SYDEVOM04 / VEOLIA	Valorisation matière
Emballages ménagers	1 benne 30m ³	SYDEVOM04 / VEOLIA / CITEO	Valorisation matière
Bouchons plastiques	2 caisses palettes	Association Bouchons d'amour	Valorisation matière
Ampoules et néons	2 contenants plastiques	VEOLIA / Ecosystem	Valorisation matière
Déchets d'équipements électriques et électroniques	2 conteneurs, 2 caisses grillagées et 4 palbox	VEOLIA / Ecosystem	Valorisation matière
Pneumatiques VL et 2 roues	1 conteneur	TFM / Aliapur	Valorisation matière ou énergétique
Déchets diffus spécifiques Outillages du peintre	Caissettes, palbox et caisses grillagées	Sarpi / EcoDDS	Valorisation énergétique
Huiles de vidange	1 cuve 2000L enterrée	Sarpi / Cyclevia	Régénération ou valorisation énergétique
Huiles alimentaires	4 cubitainers	Sarpi / Dielix	Valorisation énergétique
Piles et accumulateurs portables	2 fûts	Praxy / Ecosystem	Valorisation matière
Cartouches laser et toner	Cartons	Printerre	Valorisation matière
Bidons vides souillés	1 benne 30m ³	VEOLIA	Valorisation matière ou énergétique
Plâtre	1 benne 30m ³	VEOLIA	Valorisation matière
Verre	Dépôt au sol	TZP / SYDEVOM04 / CITEO	Valorisation matière

Déchets verts	Dépôt au sol	CCVUSP	Broyage et compostage
Déchets inertes	Dépôt au sol	EIFFAGE	Recyclage
Batteries au plomb	1 palbox	CMR	Recyclage
Textiles, linges, chaussures	2 colonnes	Association Fils d'Ariane	Réutilisation ou valorisation matière
Radiographies	1 caisse plastique	Sarpi	Valorisation matière
Articles de sport et loisirs	1 benne 20m ³	Trialp / Ecologic	Réutilisation ou valorisation matière

L'accès est gratuit pour les particuliers, et payant pour les professionnels selon les tarifs suivants :

Flux concernés	Tarifs professionnels
Déchets verts	0€/tonne
Encombrants	100€/tonne
Gravats	25€/tonne
Bois	50€/tonne
Déchets spéciaux (bidons souillés et produits chimiques hors EcoDDS)	945,83€/tonne
Plâtre	100€/tonne

Le professionnel doit venir avec un seul flux par apport (ex : 1 apport bois, 1 apport déchets inertes, etc.) afin d'avoir une facturation correspondant à la quantité déposée (pesée sur le pont bascule à l'entrée).

La pesée est réalisée en entrée et en sortie de chaque véhicule. Les particuliers déclarent le type de déchet majoritaire qu'ils viennent déposer.

Une pesée des camions des opérateurs réalisant le transfert vers les centres de traitement a été mise en place afin d'effectuer un suivi plus maîtrisé des facturations.



3.1.2 La déchèterie des Terrasses

- Adresse : Les Terrasses Z.A - 04340 Ubaye-Serre-Ponçon
- Téléphone : 04 92 81 38 47
- Horaires d'ouverture : Toute l'année, les lundis, mercredis et samedis de 9h à 12h (sauf jours fériés).

La déchetterie ne dispose pas de borne ni de pont bascule à l'entrée, ainsi l'accès est gratuit pour les particuliers et les professionnels et se fait sans badge.

Déchets acceptés	Contenants	Opérateur / éco-organisme	Traitement
Métaux	1 benne 30m ³	SYDEVOM04 / Baptiste Fer et Métaux	Valorisation matière
Éléments d'ameublement, Articles de bricolage et jardinage, Jeux et jouets	1 benne 30m ³	VEOLIA / Ecomaison	Valorisation matière
Encombrants	1 benne 30m ³	SYDEVOM04 / VEOLIA	Enfouissement
Bois	1 benne 30m ³	SYDEVOM04 / VEOLIA	Valorisation matière
Cartons	9 bacs roulants 500L	CCVUSP / SYDEVOM04 / VEOLIA	Valorisation matière
Emballages ménagers	1 colonne aérienne	SYDEVOM04 / VEOLIA / CITEO	Valorisation matière
Ampoules et néons	2 contenants plastiques	VEOLIA / Ecosystem	Valorisation matière
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Dépôt au sol pour les DEEE volumineux et dans des caisses grillagées et palbox pour les petits DEEE	VEOLIA / Ecosystem	Valorisation matière
Pneumatiques VL et 2 roues	Chargement direct dans le fourgon	CCVUSP / TFM / Aliapur	Valorisation matière ou énergétique
Déchets diffus spécifiques Outillages du peintre	1 armoire de stockage et des palbox	Sarpi / EcoDDS	Valorisation énergétique
Piles et accumulateurs portables	1 fût	Praxy / Ecosystem	Valorisation matière
Bidons vides souillés	2 bacs roulants 500L	CCVUSP / VEOLIA	Valorisation matière ou énergétique
Verre	1 colonne semi-enterrée	SYDEVOM04 / TZP / CITEO	Valorisation matière
Déchets verts	Dépôt au sol	CCVUSP	Broyage et compostage
Articles de sport et loisirs	Dépôt au sol ou dans bacs roulants	Trialp / Ecologic	Réutilisation ou valorisation matière

Une partie des déchets acceptés sur cette déchèterie sont chargés dans un fourgon par l'agent et ramenés à la déchèterie de Plan La Croix pour les regrouper et les faire collecter par les opérateurs dédiés.

La CCVUSP a pour objectif d'étudier en 2026 l'extension de cette déchetterie afin d'assurer un service similaire à celle de Plan La Croix.



L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Beynon

Ce site, propriété de Veolia, est situé sur la commune de Ventavon (05), à mi-chemin entre Gap et Sisteron. Placé sur le lieu-dit du Beynon à proximité de la sablière, sa surface totale est de 11 hectares, dont 9 sont réservés pour le stockage des déchets non dangereux. Un renouvellement d'autorisation d'exploitation a été délivrée pour la période 2021-2026.

L'installation dispose d'une capacité de traitement de 60 092 tonnes en 2025, qui sera réduite à 55 000 tonnes en 2026.

C'est sur ce site que les ordures résiduelles non triées et les encombrants déposés en mélange en déchetterie sont enfouis.

Les capacités autorisées seront revues à la baisse pour répondre à l'obligation légale de réduire le recours au stockage de 50% en 2025 par rapport à 2010.



Le centre de regroupement du Beynon

À proximité de l'ISDND se trouve le centre de regroupement du Beynon, installation également exploitée par Veolia qui en est propriétaire. Cette installation sert de site de massification des déchets issus de la

collecte séparée des départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence : emballages ménagers, papiers, cartons bruns, bois, plâtre, plastiques agricoles, filières REP.

C'est ici que les déchets collectés séparément par les collectivités sont massifiés et rechargés pour être transférés vers les différentes installations de recyclage en France et en Europe.

Le site dispose d'une capacité de traitement de 19 000 tonnes de déchets par an.

Le centre de tri de Manosque

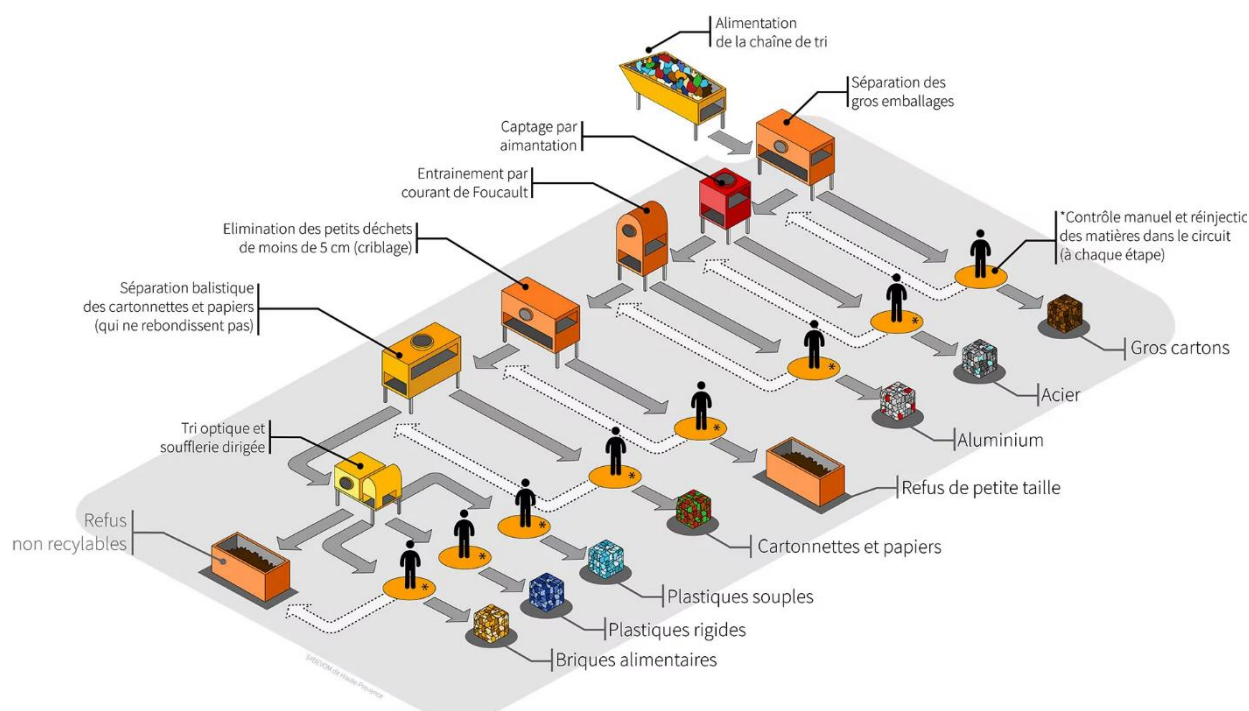
Ce centre de tri mécanisé, propriété de Veolia, se situe à Manosque et est conçu pour recevoir les déchets d'emballages ménagers (plastiques, métal, papiers-cartonnettes) des départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence.

La capacité de traitement de l'installation est de 15 000 tonnes de déchets par an.

Les déchets d'emballages triés et collectés en Ubaye sont donc massifiés au centre de regroupement du Beynon, puis rechargés et transférés au centre de tri de Manosque. Cette opération consiste à optimiser le transport des déchets.



L'installation est équipée d'une chaîne de tri automatisée dont les différentes composantes sont détaillées dans le schéma ci-dessous.



4 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Communication

Les habitants de la vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ont reçu fin novembre 2025 la lettre du tri dans leurs boîtes aux lettres, dans laquelle ils ont pu être informés sur la caractérisation des ordures ménagères, les tonnages enfouis l'année précédente, les nouvelles filières développées en déchetterie, le lavage des colonnes d'apport volontaire et la boutique en ligne pour l'achat de composteurs domestiques.



Actions de sensibilisation menées par le SYDEVOM04

En 2025, l'équipe Communication du SYDEVOM04 est intervenue dans des établissements scolaires et lors d'événements organisés dans la vallée afin d'informer et sensibiliser la jeunesse et le grand public sur les thématiques du tri des emballages ménagers ou encore sur le compostage.

Le SYDEVOM04 a tenu un stand lors de la foire agricole de Barcelonnette (Foire St-Michel) le 27 septembre 2025 avec la participation de la CCVUSP.

5 ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Visite de l'ISDND et du centre de regroupement du Beynon

Les élus de la CCVUSP, maires et conseillers communautaires de 6 communes de la vallée, ont pu visiter en avril 2025 l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) et le centre de regroupement du Beynon, exploités par VEOLIA. Ces deux installations de gestion de déchets sont essentielles pour la prise en charge des déchets produits dans la vallée de l'Ubaye :

- L'ISDND reçoit nos ordures ménagères résiduelles (OMR) non triées et nos bennes encombrants / tout-venant de déchetteries ;
- Le centre de regroupement réceptionne quant à lui nos bennes de déchets triés et valorisables (cartons bruns, bois, plâtre, etc.) et nos emballages ménagers (plastiques, métal, papiers-cartonnettes) afin de les massifier avant de les transférer vers des sites de transformation en France et en Europe.



De gauche à droite : M. Jean-François GARCIN, élu à Saint-Pons, M. Julien GARINO, élu à la Condamine-Châtelard, M. Daniel MILLION-ROUSSEAU, maire de Méolans-Revel, M. Bernard REYNAUD, élu à Faucon-de-Barcelonnette, M. Laurent GARCIER, DGS à la commune d'Ubaye Serre-Ponçon, Mme Dominique OKROGLIC, maire de Saint-Pons, M. Jean-Michel TRON, maire d'Ubaye Serre-Ponçon et Vice-Président chargé de l'Aménagement, M. Jacques FORTOUL, maire de Jausiers et M. Jérôme REYNAUD, conducteur d'opérations au Pôle Aménagement de la CCVUSP.

Recrutement de 2 ambassadeurs du tri

En juillet 2025, la CCVUSP a recruté un ambassadeur de tri, rejoint par un second ambassadeur en octobre 2025.

Ces deux postes, d'une durée de 2 ans, sont financés à 50% dans le cadre du projet de tri à la source des biodéchets financé par le Fonds Vert (Etat + Région) à condition que les ambassadeurs de tri réalisent en priorité des actions pour promouvoir le compostage, augmenter les performances de tri à la source des biodéchets dans la vallée et diminuer ainsi la part de déchets enfouis.

Leurs actions sont liées à la poursuite du déploiement du compostage sur le territoire (compostage domestique, compostage partagé et collecte des biodéchets) et aux axes de travail du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Caractérisations de nos ordures ménagères résiduelles

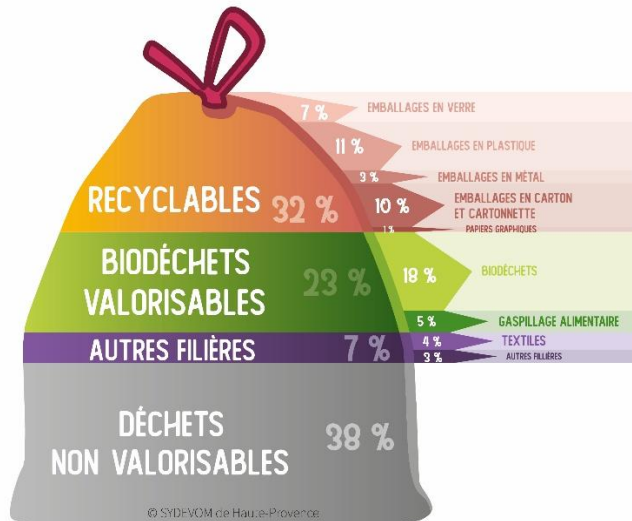
Entre juillet 2025 et février 2026, la CCVUSP a réalisé en partenariat avec le SYDEVOM04 une campagne de caractérisation de ces ordures ménagères résiduelles (OMR). Cette caractérisation est une autopsie des ordures non recyclables jetées en sacs. Elle permet de déterminer les proportions de chaque flux de déchets jeté dans les ordures ménagères afin de comprendre les pratiques des habitants, estimer les effets des politiques de gestion des déchets et connaître les répercussions du tourisme sur la nature des déchets enfouis. Cette méthode correspond à un protocole strict permettant des comparaisons dans le temps et entre les territoires en France.

Cette campagne de caractérisation des ordures ménagères s'est déroulée en trois phases : une première en juillet 2025, une deuxième en octobre 2025 et une dernière en février 2026. Au total, 6 échantillons seront caractérisés par le bureau d'études INDDIGO pour la vallée de l'Ubaye : Barcelonnette (1 en été et 1 en hiver), Ubaye Serre-Ponçon (1 en été), Saint-Pons (1 à l'automne) et les stations de ski de Pra Loup et du Sauze/Super Sauze (1 à l'automne et 1 en hiver).

Les déchets mis en sac et jetés aux ordures ménagères ne sont habituellement pas ouverts : ils transitent directement jusqu'à l'ISDND du Beynon. Pour cette campagne de caractérisations, les agents de la CCVUSP ont dû prélever des échantillons d'environ 500 kg qu'ils ont transporté jusqu'au quai de transfert de Lurs où les sacs ont été ouverts manuellement et les déchets mélangés et pesés. Chaque donnée est compilée et retravaillée par le bureau d'études pour obtenir la moyenne suivante pour la vallée de l'Ubaye :

Résultats de la caractérisation des Ordures Ménagères résiduelles 2025-2026

Territoire de la **CCVUSP**



Formation des agents de la CCVUSP aux filières « REP »

La CCVUSP en partenariat avec le SYDEVOM04 a organisé des formations destinées aux agents de déchetterie, aux ambassadeurs de tri et aux agents des services techniques de la CCVUSP sur les filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur).

Deux sessions de formation ont été organisées :

- Une formation approfondie sur les filières REP et dédiée aux agents de déchetterie en juillet 2025, suivie d'une visite de la déchetterie de Barrême (Communauté de Communes Alpes Provence Verdon) pour observer les dernières filières REP mises en place dans cette déchetterie publique
- Une formation dédiée aux agents des services techniques et aux ambassadeurs de tri en novembre 2025 pour mieux appréhender l'existence de ces filières et le fonctionnement des déchetteries



Gestion des déchets du Moto Festival

Comme chaque année, la vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon accueille les 5,6 et 7 septembre l'Alpes Aventure Moto Festival.

Dans le cadre de cet évènement qui compte plusieurs dizaines de milliers de visiteurs, la gestion des déchets est une priorité et un enjeu majeur.

Les équipes de la CCVUSP se sont ainsi mobilisées pour optimiser et faciliter le tri des déchets des exposants et des festivaliers. L'ambassadeur du tri de la CCVUSP, arrivé sur son poste au 1^{er} juillet 2025 a pu sensibiliser les différents acteurs impliqués et a fourni la signalétique et les consignes nécessaires au respect du tri des déchets et au bon fonctionnement des dispositifs déployés à cette occasion.

Plusieurs dizaines de conteneurs ont été déployés sur les différents sites du festival, et les collectes ont été assurées tout au long de l'évènement.

Ouverture de la boutique en ligne

En octobre 2025, la CCVUSP a créée et ouvert sa première boutique en ligne permettant aux usagers d'acheter plus facilement leur kit de compostage domestique à 25€ incluant 1 composteur de 400L, 1 bio-seau et 1 guide de compostage.

Les usagers peuvent payer par carte bancaire et réserver la date, le créneau horaire, et le lieu de retrait de leur choix (déchetterie de Plan La Croix, services techniques à Saint-Pons ou déchetterie des Terrasses).



Caractérisation de nos bennes « encombrants / tout-venant » en déchetterie

Chaque année, la CCVUSP doit réaliser une caractérisation de sa benne « encombrants / tout-venant » en déchetterie pour être en mesure de les transférer vers l'ISDND du Beynon. C'est une obligation réglementaire pour que VEOLIA puisse continuer de réceptionner ces déchets destinés à l'enfouissement. En 2025, il est réglementairement toléré d'avoir 70% de déchets valorisables dans la benne « encombrants / tout-venant », c'est-à-dire la présence cumulée de déchets de bois, métal, plastiques, verre, isolants, textiles, etc. En 2028, le seuil d'acceptabilité passe à 50%.

Si les résultats de la caractérisation démontrent un dépassement de ces seuils, l'exploitant de l'ISDND, VEOLIA, peut refuser l'enfouissement des bennes « encombrants / tout-venant » de la CCVUSP.

A ce jour, on retrouve une forte présence de déchets du périmètre de la filière Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB) – tuyaux en PVC, menuiseries vitrées, isolants – dans la benne « encombrants / tout-venant » en l'absence de déploiement de cette filière bloquée au niveau national. Ce constat pourrait devenir problématique à partir de 2028 où le seuil de tolérance sera abaissé. La CCVUSP devra alors développer elle-même des solutions de tri et de recyclage pour ne plus retrouver ces déchets dans les bennes « encombrants / tout-venant » de ses déchetteries.



Consultation et adoption du PLPDMA

Depuis la loi Grenelle II, les collectivités compétentes pour la collecte des déchets ont l'obligation de définir un programme local de prévention. Ce programme fixe des objectifs de réduction des déchets et les mesures pour y parvenir, sur une durée de 6 ans. Il s'agit d'un document stratégique et réglementaire, qui

doit être élaboré en concertation et présenté à une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES).

Une première CCES avait été mise en place en 2022, lors du lancement de ce travail au sein de la CCVUSP. Cette commission avait contribué, via des groupes de travail thématiques, à définir les actions et les objectifs que nous allons vous présenter aujourd'hui.

En 2025, une nouvelle CCES a été reconstituée et conviée à une réunion le 26 novembre 2025, durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), pour recueillir les avis de ses membres sur le Programme avant son adoption définitive en Conseil communautaire.

A cette occasion, divers acteurs clés du territoire - élus et représentants des secteurs concernés (stations de ski, tourisme, commerces, grande distribution, associations, BTP, enseignement...) – ont pu échanger de façon interactive et ludique sur les attentes du territoire, les difficultés rencontrées et la priorisation des actions à mener pour réduire efficacement la production de déchets.

En complément de cette Commission Consultative qui s'est déroulée en présentiel au siège de la CCVUSP, une enquête en ligne a été publiée durant 1 mois afin de recueillir l'avis du grand public sur ce Programme.



The screenshot shows the Ubaye website header with the logo and navigation menu. The main content area features a large image of a pile of trash. To the right of the image, the text reads: "Agissons ensemble ! Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon", "Enquête", "Réduisons nos déchets !", "La CCVUSP s'engage dans une démarche ambitieuse avec son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).", "L'objectif est clair : réduire de 15 % la production de déchets d'ici 2030, conformément à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.", "Pourquoi est-ce important ?", a bulleted list of three points, "Nous avons besoin de votre avis et de votre participation !", "Participez à la concertation en remplissant notre formulaire en ligne : <https://urlr.me/enquete-PLPDMA>", and a button "Télécharger le plan d'action".



The screenshot shows the Ubaye website header with the logo and navigation menu. The main content area features a large image of a group of people in a meeting. To the right of the image, the text reads: "Commission Consultative PLPDMA Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon", "Réduire nos déchets", "Agir collectivement", "La CCVUSP a réuni sa Commission Consultative dédiée au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Composée d'acteurs clés du territoire, elle rassemble aux côtés des élus des représentants des secteurs directement concernés par la réduction des déchets : stations de ski, tourisme, commerce, grande distribution, associations, BTP, enseignement, et bien d'autres. Cette diversité permet de garantir la pertinence du programme et de favoriser sa co-construction.", "La date de cette réunion n'a pas été choisie au hasard. Elle s'inscrit dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, un moment symbolique pour présenter un programme essentiel pour l'avenir de notre vallée.", "L'objectif était de recueillir l'avis des membres de la commission avant l'adoption officielle du programme en conseil communautaire.", "La présentation s'est voulue interactive, notamment grâce à un débat mouvant qui a permis d'entrer rapidement dans le cœur du sujet et de confronter les points de vue.", "L'ambition est de renouveler ce rendez-vous chaque année, à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, afin de faire le bilan des actions menées, d'évaluer les avancées et d'ajuster si nécessaire les objectifs et le calendrier de mise en œuvre."

Convention CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

En décembre 2025, la CCVUSP, avec l'accord de ses communes membres, a signé une convention de lutte contre les déchets abandonnés diffus avec l'éco-organisme agréé CITEO (emballages ménagers et papiers graphiques imprimés).

Dans le cadre de cette convention, CITEO contribue financièrement aux coûts de nettoyage des déchets abandonnés diffus issus des emballages ménagers portés par la CCVUSP.

En contrepartie de ces soutiens financiers d'un montant annuel de 26 670 € versés par CITEO, la CCVUSP doit justifier de la réalisation d'actions de nettoyage, d'information et de sensibilisation des usagers pour prévenir l'abandon des déchets sur le territoire.



6 LES DÉCHETS MÉNAGERS (OMR – EMBALLAGES – VERRE)

L'évolution des tonnages de déchets ménagers collectés entre 2010 et 2025

Année	OMR en tonnes/an	Evolution cumulative en % des tonnes d'OMR collectées depuis 2010 (Objectif - 30% en 2025 base 2010)	Emballages bi-flux en tonnes/an	Verre en tonnes/an	Evolution cumulative en % des tonnes triées (emballages bi-flux + verre) depuis 2010
2010	4232,05	0,00%	275,30	321,16	0,00%

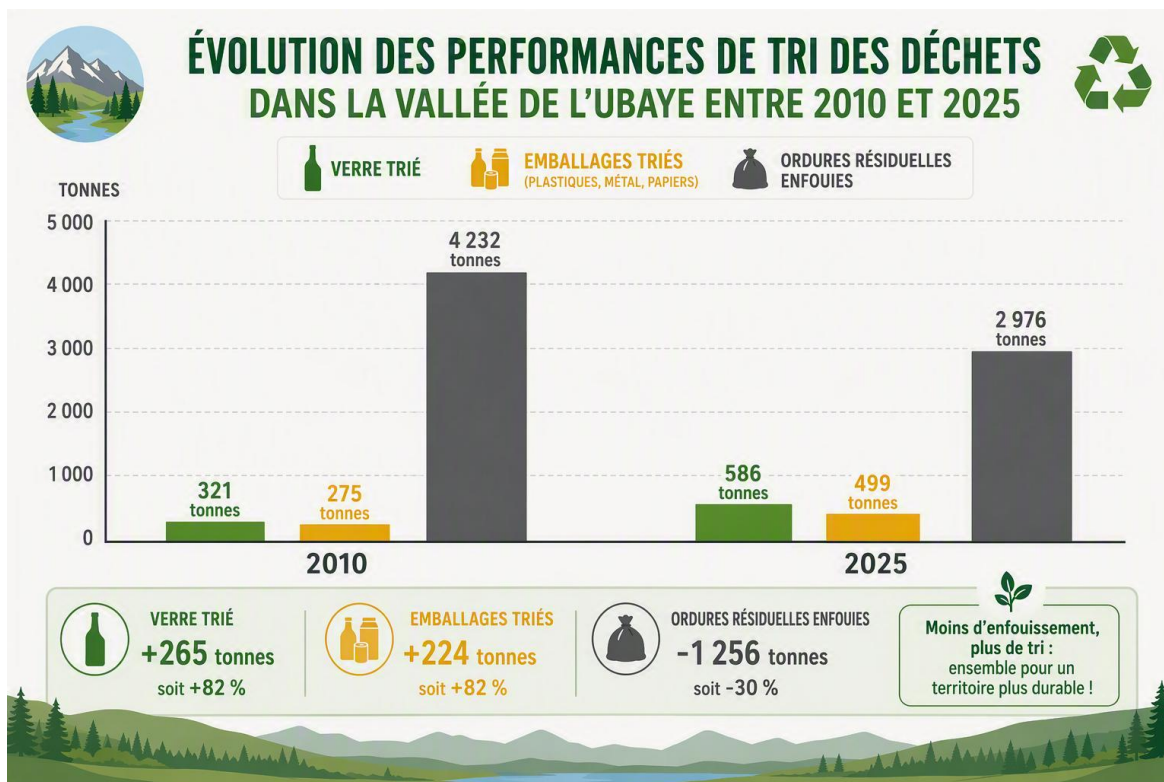
	2011	4129,55	-2,42%	263,15	299,30	-5,71%
	2012	4051,65	-4,26%	267,25	319,68	-1,59%
	2013	4107,35	-2,94%	250,85	308,74	-6,19%
	2014	4054,01	-4,21%	239,85	280,18	-12,80%
	2015	3978,85	-5,98%	246,95	306,08	-7,78%
	2016	3879,81	-8,32%	245	282,34	-11,57%
Avec Ubaye Serre-Ponçon	2017	3890,11	-8,08%	234,71	427,24	+11,00%
	2018	3988,45	-5,76%	256,07	352,82	+2,09%
	2019	3890,35	-8,08%	311,16	406,26	+20,30%
	2020	3382,74	-20,01%	409,90	453,92	+44,80%
	2021	3094,90	-26,86%	456,15	483,75	+57,53%
	2022	3170,40	-25,08%	439	536	+63,45%
	2023	2997,87	-29,16%	443,65	468,30	+52,89%
	2024	3027,06	-28,47%	505,48	527,60	+73,2%
	2025	2976,65	-29,66%	499,24	586,22	+81,98%

La comparaison des résultats en matière de tonnages collectés sur les ordures ménagères et les emballages entre 2018 et 2025 sont très encourageants et correspondent au passage de la collecte en bacs roulants à la collecte uniquement en Point d'Apport Volontaire, mais aussi au déploiement de solutions de tri à la source des biodéchets depuis 2020 (compostage domestique et partagé) qui permettent de réduire la part d'ordures résiduelles.

La baisse de tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectés est significative depuis 2010 puisque l'on s'approche de l'objectif de -30% par rapport à la base 2010.

L'année 2025 constitue l'année affichant le plus faible tonnage d'OMR jamais collecté sur le territoire, une réduction de 1255 tonnes en 15 ans, et un record historique de collecte sélective avec 1085 tonnes de verre et d'emballages triés.

Cette combinaison de résultats montre qu'en 2025, le territoire atteint simultanément son plus bas niveau de déchets résiduels et son plus haut niveau de déchets ménagers orientés vers le recyclage.



Depuis le 1er avril 2019, la CCVUSP est passée à la collecte des emballages et papiers en mélange (colonne jaune) ainsi qu'à l'extension des consignes de tri (ECT) pour tous les emballages en plastique afin de permettre de valoriser plus d'emballages ménagers et simplifier le geste du tri pour les usagers.

Le coût de la gestion des ordures ménagères résiduelles (OMR) non triées

En 2025, le SYDEVOM04 a collecté 2459 T d'OMR via les PAV. Les services techniques de la CCVUSP ont collecté 518 T d'OMR dans les bacs roulants restants à Barcelonnette (La Petite Toscane) et Uvernet-Fours (station de ski Pra Loup). Ainsi sur l'année 2025, la CCVUSP collectait encore 17% des ordures ménagères produites sur le territoire. Au total, ce sont donc 2977 tonnes d'ordures résiduelles non triées qui ont été collectées dans la vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, transférées puis enfouies à l'ISDND du Beynon à Ventavon (05).

Les coûts présentés ci-après incluent l'ensemble des charges liées à la gestion en régie et aux missions transférées au SYDEVOM04.

	Coût complet HT	Coût à la tonne HT
Charges de structure	153 984 €	52 €
Communication et prévention	15 073 €	5 €
Pré-collecte et collecte	540 593 €	182 €
Transfert	143 480 €	48 €
Traitement (TGAP incluse)	595 330 €	200 €
Coût complet HT par tonne : 487 €/tonne Coût total HT pour la gestion de 2977 tonnes d'ordures résiduelles non triées : 1 448 460 €		

Le tonnage des OMR non triées est en baisse et se rapproche de la cible des -30% en 2025 en comparaison à 2010. Les efforts de déploiement des PAV, la sensibilisation et la communication auprès des usagers se traduisent dans les chiffres.

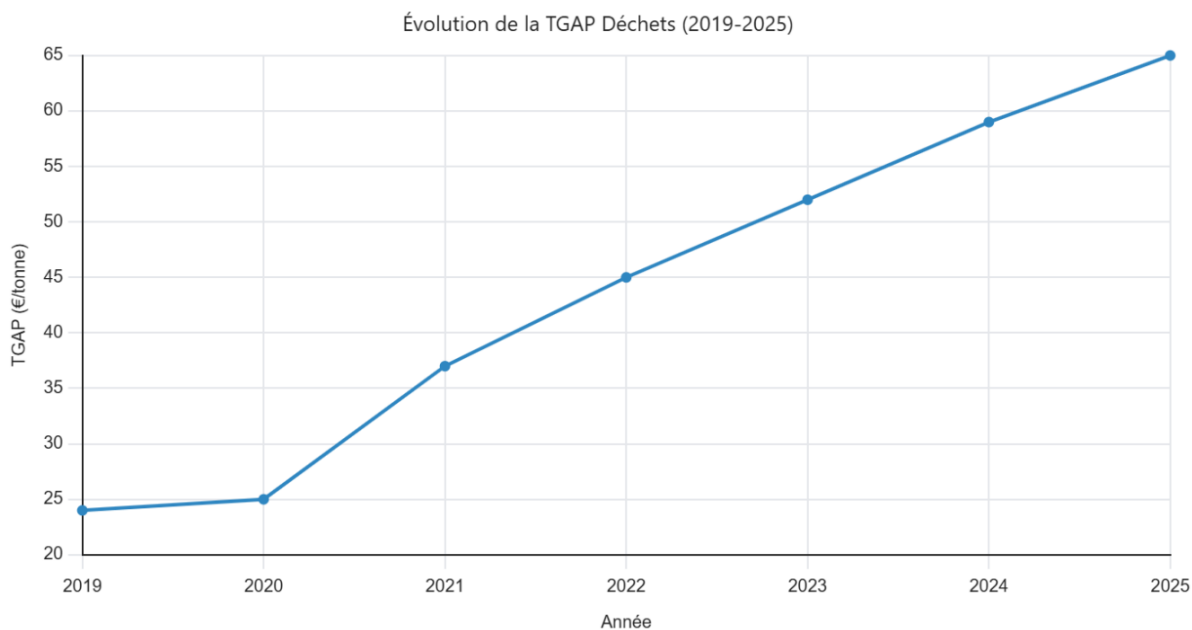
Malgré tout, les coûts continuent d'augmenter considérablement avec une hausse importante du coût à la tonne depuis 2010, qui est passé de 274€ HT/tonne à 487€ HT/tonne en 2025 pour la gestion des OMR non triées. Cette augmentation s'explique par l'augmentation du coût de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), mais aussi des coûts de transport et de traitement.

Évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Afin d'inciter à la réduction des quantités d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) non triées et destinées à l'enfouissement, l'État augmente progressivement la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Ci-dessous est présentée l'évolution annuelle du coût à la tonne de la TGAP pour les Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) réalisant une valorisation énergétique de plus de 75% du biogaz capté (cas de l'ISDND du Beynon).

TGAP Déchets	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
€/tonne	24€/T	25€/T	37€/T	45€/T	52€/T	59€/T	65€/T

La TGAP pour les déchets enfouis est passée à 65 €/t en 2025, soit +170 % par rapport à 2019.



Le coût de la gestion des emballages ménagers (emballages plastiques, métal, papiers-cartonnettes et verre)

VERRE	
586 TONNES TRIÉES EN 2025	
Charges de structure	12 264 €
Communication et prévention	1 801 €
Pré-collecte et collecte	101 920 €
Tri et conditionnement	0 €
Refus de tri	0 €
Produits	94 304 €
Coût complet HT	115 985 €
Coût à la tonne HT	198 €/tonne
Coût aidé à la tonne HT	37 €/tonne

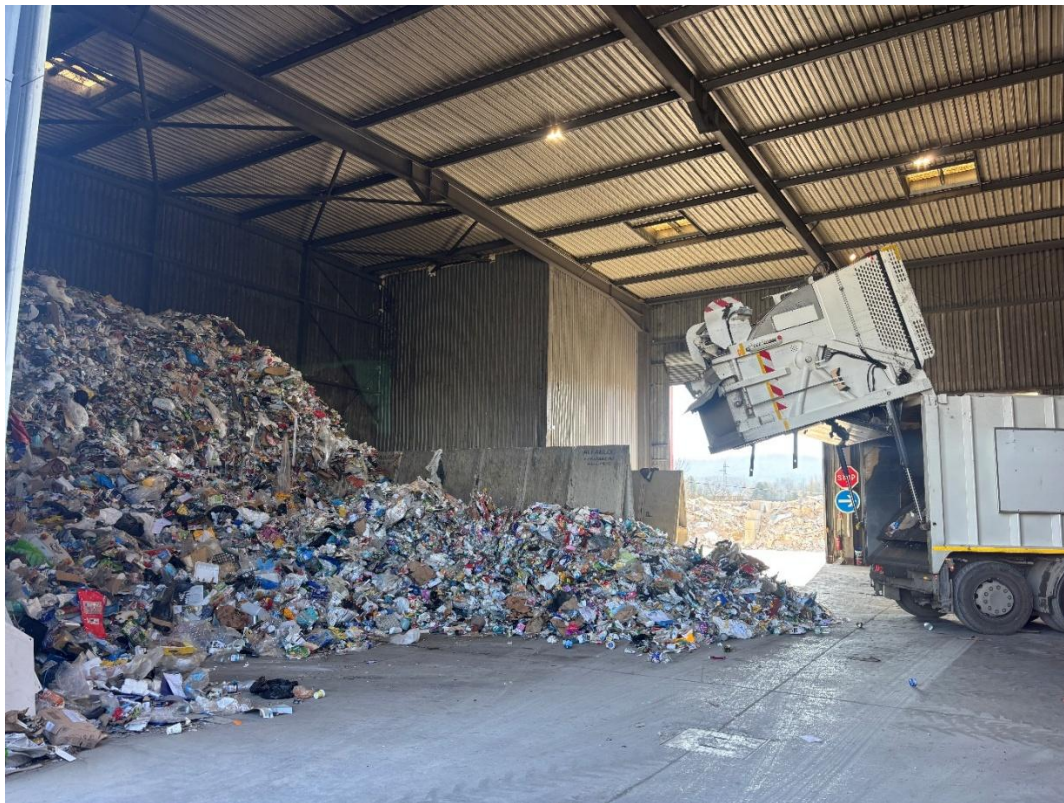
EMBALLAGES	
499 TONNES TRIÉES EN 2025	
Charges de structure	40 698 €
Communication et prévention	4 434 €
Pré-collecte et collecte	221 688 €
Tri et conditionnement	93 747 €
Refus de tri	22 777 €
Produits	84 040 €
Coût complet HT	383 344 €
Coût à la tonne HT	768 €/tonne
Coût aidé à la tonne HT	600 €/tonne

Les refus de tri générés par les erreurs de tri (déchets autres que des emballages) ou par le mauvais respect des consignes (emballages déposés dans des sacs et non en vrac) représentait environ 120 T en 2025, soit une moyenne de 24% de refus de tri sur la CCVUSP. Le traitement de ces refus de tri est facturé à la CCVUSP et s'élevait à 22 777 € HT en 2025.

Comment expliquer la différence de coût à la tonne ?

Cela s'explique principalement par un effet de densité des flux et de coûts fixes. Les emballages (plastiques, acier, aluminium, briques alimentaires, papiers-cartonnettes) occupent beaucoup de volume pour peu de poids. Par exemple, une semi-remorque peut contenir au maximum jusqu'à 27 tonnes d'ordures ménagères contre 11 tonnes d'emballages. Conséquence : le camion parcourt autant de kilomètres, les agents travaillent autant de temps mais la quantité de tonnes collectées est beaucoup plus faible. Le coût ramené à la tonne augmente donc mécaniquement.

Par ailleurs, les centres de tri génèrent des coûts importants. Contrairement au verre qui nécessite peu d'opérations intermédiaires, les emballages eux doivent être triés mécaniquement et manuellement. Enfin, même si la collectivité perçoit des soutiens financiers de la part de CITEO (soutien à la collecte, au tri et recettes matières), ceux-ci ne permettent pas de couvrir l'ensemble des coûts liés à la gestion des emballages.



7 LES CARTONS BRUNS

Les services techniques de la CCVUSP assurent la collecte des cartons bruns triés et déposés dans les 46 abris à cartons répartis sur les 13 communes de la vallée. Les abris à cartons sont aménagés par les communes qui en sont donc propriétaires. La CCVUSP a pour mission de les équiper en bacs roulants et de les collecter.

En 2025, ce sont près de 212 tonnes de cartons bruns qui ont été collectés dans ces abris par la CCVUSP.



Pliez vos cartons avant de les déposer



Année 2025	Tonnes collectées	Coût complet du service HT	Coût complet à la tonne HT	Total produits (revente matière, soutiens des éco-organismes et reprises de subventions d'investissement)	Coût aidé à la tonne HT
Cartons bruns collectés en régie	212 T	181 758 €	857 €/tonne	57 942 €	584 €/tonne

8 LES BIODÉCHETS

En 2025, une montée en puissance de la gestion des biodéchets a été opérée grâce au chargé de mission biodéchets, aux 2 ambassadeurs de tri et aux agents techniques mobilisés pour assurer l'exploitation de ce nouveau dispositif.

On dénombre désormais 33 sites de compostage partagé sur tout le territoire :

- 11 sites de compostage partagé à Barcelonnette
- 9 sites de compostage partagé en Haute-Vallée
- 7 sites de compostage partagé en Basse-Vallée

On estime que 12,8 tonnes de biodéchets ont pu être détournées des ordures ménagères en 2025 grâce à l'implantation de ces 33 sites de compostage partagé.



La CCVUSP a également lancé en 2025 son dispositif de collecte de biodéchets dans les secteurs à forte production où la présence d'habitats verticaux et de restaurants justifient l'implantation de composteurs dits « grutables », c'est-à-dire dans le centre-ville de Barcelonnette et en stations de ski. Ces composteurs grutables sont collectés chaque semaine par les services techniques de la CCVUSP puis vidés et mis au compostage sur une aire dédiée à Plan La Croix.

Entre juillet et décembre 2025, ce sont 8 composteurs grutables qui ont été installés et environ 6 tonnes de biodéchets détournées de l'enfouissement.



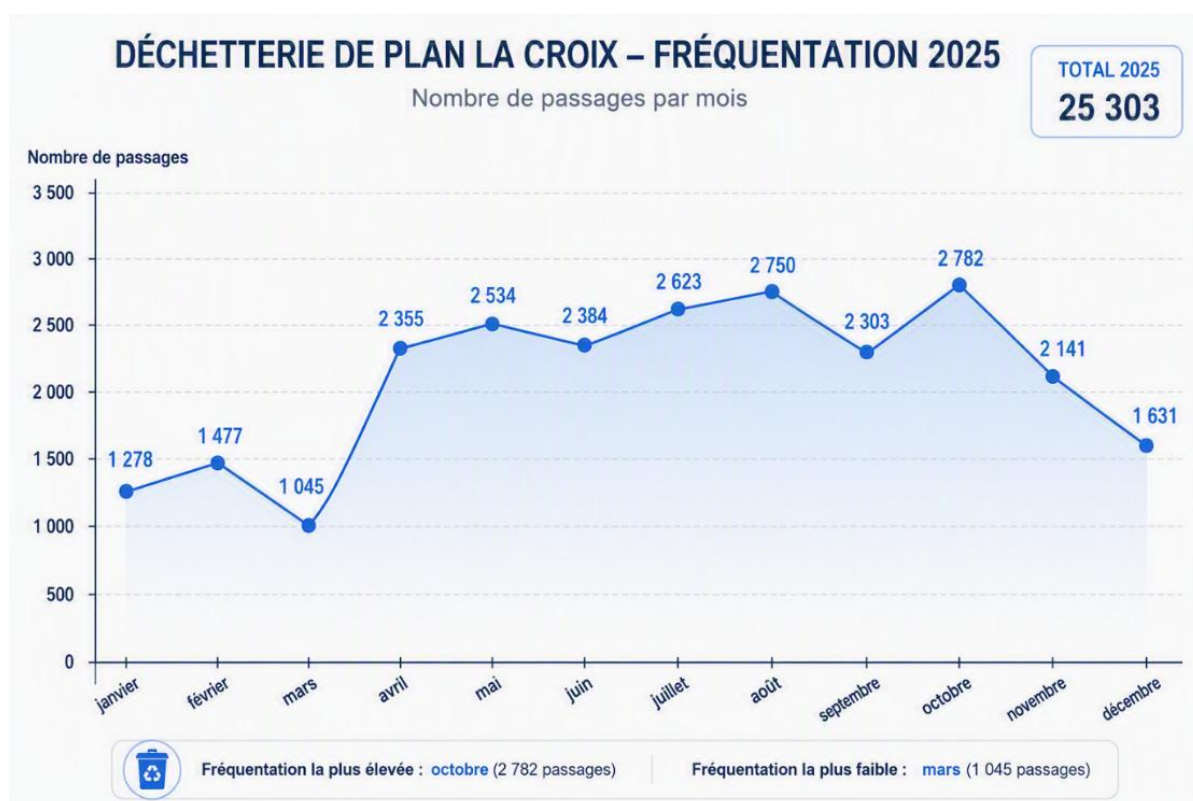
Par ailleurs, 100 composteurs individuels ont été vendus auprès des particuliers à la déchèterie de Plan La Croix. Ce kit de compostage vendu 25€ par la CCVUSP est composé d'un composteur en bois 400L, d'un bio-seau et d'un guide de montage et d'aide au compostage.

Depuis le 20 octobre 2025, les ménages peuvent acheter leur kit de compostage domestique sur la boutique en ligne de la CCVUSP.

La CCVUSP met toujours gratuitement à disposition son broyeur de branches auprès des communes afin que les services techniques communaux puissent gérer les déchets verts produits par leurs administrés ou pour leurs propres activités d'entretien d'espaces verts. L'ensemble des communes ont consenti à utiliser ce broyeur acquis et mis à disposition gratuitement par la CCVUSP afin de limiter les apports de branches en déchèterie et favoriser la valorisation locale des copeaux de bois dans les communes.

9 BILAN DES DECHETTERIES

Fréquentation de la déchèterie de Plan La Croix



La fréquentation de la déchèterie de Plan La Croix est mesurée grâce au contrôle d'accès par badge mis en place en 2019. Les différents types de détenteurs (particuliers, professionnels, collectivités/mairies et associations) sont dotés de badges spécifiques et enregistrés comme tels dans le logiciel.

Les professionnels sont enregistrés et facturés chaque trimestre en fonction des quantités de déchets apportées et selon la grille tarifaire définie par la collectivité.

On constate une légère augmentation du nombre de passages en 2025 par rapport à 2024. En 2025, on dénombre au total 25 303 passages contre 24 945 passages en 2024.



Déchetterie de Plan La Croix

Nombre de passages par an et répartition par type d'apporteur



Ensemble
pour un territoire
plus propre

Nombre de passages par an (2020 – 2025)



Répartition globale sur 6 ans (2020 – 2025)

	Particuliers	99 201 (66,4 %)
	Professionnels	28 909 (19,3 %)
	Collectivités	16 203 (10,8 %)
	Associations	2 714 (1,8 %)

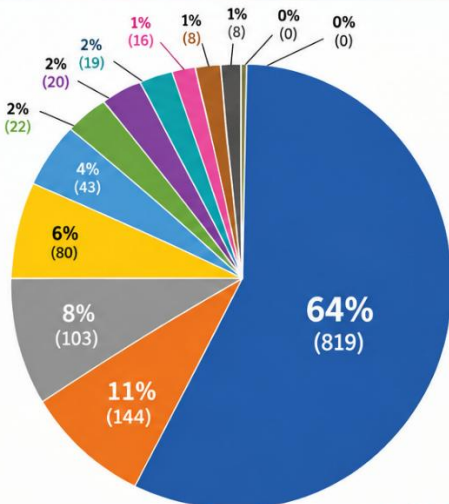
TOTAL SUR 6 ANS
147 027 passages

Répartition par type d'apporteur (en %)



Déchetterie de Plan La Croix

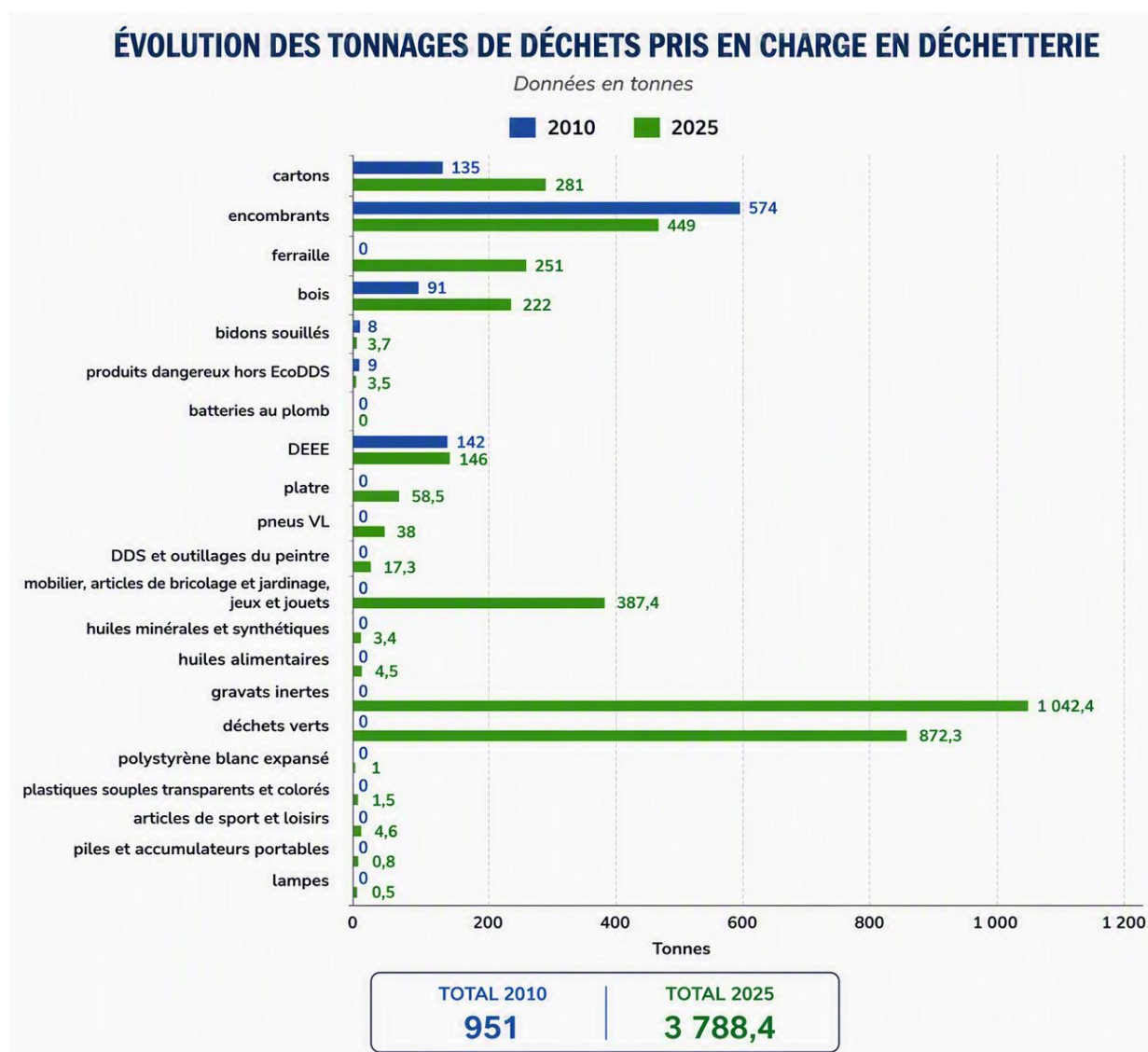
Répartition de la fréquentation par les services techniques communaux
Année 2025



Total des passages en déchetterie : **1 282**

	Nombre de passages	Répartition %
Barcelonnette	819	64%
Uvernet-Fours	144	11%
Jausiers	103	8%
Enchastrayes	80	6%
Faucon-de-Barcelonnette	43	4%
St-Paul-sur-Ubaye	22	2%
Saint-Pons	20	2%
La Condamine-Châtelard	19	2%
Le Lauzet-Ubaye	16	1%
Val d'Oronaye	8	1%
Méolans-Revel	8	1%
Les Thuiles	0	0%
Ubaye Serre-Ponçon	0	0%

Évolution des tonnages collectés en déchetteries entre 2010 et 2025



Hors EcoDDS : produits chimiques non pris en charge par la filière REP des « Déchets Diffus Spécifiques », éco-organisme agréé EcoDDS.

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Certains types de déchets ont pu être pris en charge en déchetterie dès 2010 mais en l'absence de séparation de ces flux à l'époque, nous ne pouvons les comparer sur une même base.

Les tonnages comptabilisés en 2025 comprennent l'ensemble des déchets pris en charge à la déchetterie de Plan La Croix et à la déchetterie des Terrasses.

Toutefois, nous pouvons observer certaines tendances telle que l'augmentation croissante des quantités de cartons bruns collectées sur le territoire : +108% de cartons bruns triés entre 2010 et 2025.

Les cartons bruns sont majoritairement collectés séparément dans les abris à cartons répartis sur le territoire. En 2025, 212 tonnes de cartons bruns ont été collectées en régie par la CCVUSP dans les abris à cartons et les 69 tonnes restantes ont été réceptionnées dans les deux déchetteries.

On observe également une baisse de la quantité d'encombrants, passant ainsi de 574 tonnes en 2010 à 449 tonnes en 2025. Ces résultats sont encourageants mais ne nous permettent pas de satisfaire l'objectif réglementaire de réduire de 50% la part de déchets enfouis en 2025 par rapport à 2010.

Pour cela, les tonnages d'encombrants à atteindre devraient être de 287 tonnes en 2025. Cet objectif ne pourra être atteint que grâce au déploiement des dernières filières dites à « Responsabilité Elargie du Producteur » (REP) en déchetterie, en particulier la filière des Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB). L'aboutissement de ces démarches permettra de détourner une grande partie des tonnages de la benne « encombrants » destinée à l'enfouissement, et par conséquent d'améliorer le tri et le recyclage de ces produits.

Plusieurs filières REP ont été déployées courant 2025 en déchetterie :

Ecomaison	- Jouets : contrat jusqu'en décembre 2027 - Articles de Bricolage et Jardinage : contrat jusqu'en décembre 2027
EcoDDS	- Outillages du peintre : contrat jusqu'en décembre 2027
Ecologic	- Articles de Sport et Loisirs : contrat jusqu'en décembre 2027
Cyclevia	- Huiles minérales usagées : contrat jusqu'en décembre 2028
Aliapur	- Pneumatiques usagés : contrat jusqu'en décembre 2029

La contractualisation avec les éco-organismes agréés (Ecomaison, EcoDDS, Ecologic, etc.) permet de couvrir tout ou partie de la gestion de ces flux en déchetterie (prise en charge par l'éco-organisme des coûts de location, enlèvement et traitement des bennes de tri) et de percevoir des soutiens financiers pour le tri et le recyclage de ces déchets.

En 2025, la CCVUSP a également mis en place des partenariats pour le recyclage des déchets suivants :

- Convention de partenariat avec EIFFAGE pour le recyclage des gravats (déchets inertes) collectés à la déchetterie de Plan La Croix.

Les gravats sont évacués par EIFFAGE vers son installation de traitement à Uvernet-Fours. Les déchets inertes y sont concassés et criblés pour obtenir du granulat recyclé à réutiliser localement.

- Contrat avec VEOLIA pour le recyclage du polystyrène blanc expansé, et des plastiques souples colorés et transparents collectés en saches dans les déchetteries de Plan La Croix et des Terrasses.

Les saches remplies sont transférées au centre de regroupement de VEOLIA au Beynon et réorientés vers des recycleurs en France et en Europe.

Malgré la démarche de contractualisation initiée par la CCVUSP en juillet 2025, seule la filière REP des Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB) n'a pas pu être déployée sur le territoire en raison du moratoire national décidé sur la filière.

Cette situation est d'autant plus problématique que près de 40 % des déchets présents dans la benne « encombrants » sont en réalité valorisables (laine de verre, laine de roche, huisseries, PVC, etc.), mais ne peuvent être correctement orientés faute de solutions opérationnelles portées par la filière REP.

Face à cette défaillance, la CCVUSP a pris ses responsabilités en développant seule des solutions locales pour trier et traiter dans un premier temps le bois, le plâtre et les gravats.

Le coût à la tonne avant et après obtention de recettes

Année 2025	Tonnes collectées	Coût complet du service HT	Coût complet à la tonne HT	Total produits (revente matière, soutiens des éco-organismes et reprises de subventions d'investissement)	Coût aidé à la tonne HT
Déchets en déchèterie*	3577 T	553 969 €	155 €/tonne	95 718 €	128 €/tonne
(*) Déchets en déchèterie en 2025 : cartons bruns déposés en déchèterie, bois, ferraille, encombrants, produits dangereux hors EcoDDS et radiographies, plâtre, bidons souillés, pneus, DDS et outillages du peintre, mobilier, articles de bricolage et jardinage, jeux et jouets, articles de sport et loisirs, déchets d'équipements électriques et électroniques, lampes, huiles minérales, gravats, déchets verts, piles et accumulateurs portables, huiles alimentaires, cartouches d'encre, polystyrène blanc expansé, plastiques souples colorés et transparents.					

Les coûts indiqués ci-dessus sont renseignés hors financement du service (TEOM, redevance spéciale ou facturation à l'utilisateur en déchèterie).

10 DETAIL DES PRODUITS PERÇUS POUR LA COLLECTE SEPARÉE EN DECHETERIE

Recettes issues du rachat matière

Flux de déchets	Quantités 2025	Recettes issues du rachat matière
Ferraille	251 T	37 420,49 €
Polystyrène expansé blanc et plastiques souples colorés et transparents	2,5 T	261,05 €
Cartons bruns déposés en déchèterie	69 T	7 001,43 €
TOTAL :		44 682,97 €

Soutiens financiers des éco-organismes agréés

La CCVUSP perçoit des soutiens financiers en fonction des quantités de déchets collectés séparément en déchèterie en vue de leur recyclage :

Eco-organismes	Flux de déchets	Quantités 2025	Soutiens 2025
EcoDDS	Déchets diffus spécifiques et outillages du peintre	17,3 T	1367,33 €
Ecomaison	Mobilier, articles de bricolage et jardinage, jeux et jouets	387,4 T	15 246,34 €

Ecosystem	Déchets d'équipements électriques et électroniques	145,8 T	13 850,35 €
Cyclevia	Huiles minérales	3,4 T	100 €
Aliapur	Pneumatiques VL	37,9 T	379 €
Ecologic	Articles de sport et loisirs	4,6 T	900 €
Refashion	Textiles, linges et chaussures	<i>Soutien à la communication et à la mise à disposition d'un espace en déchetterie</i>	250 €
Total des soutiens financiers des éco-organismes perçus par la CCVUSP :			32 093,02 €

11 MODES DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (SPPGD)

Facturation des professionnels en déchèterie

Chaque année, la CCVUSP perçoit des recettes via la facturation des apports de déchets par les professionnels à la déchèterie de Plan La Croix :

Déchets concernés	Tarif à la tonne
Encombrants	100 €/tonne
Gravats	25 €/tonne
Bois	50 €/tonne
Déchets spéciaux (bidons souillés et produits chimiques hors EcoDDS)	945,83 €/tonne
Plâtre	100 €/tonne
Total des recettes issues de la facturation appliquée aux professionnels en 2025 : 45 200 € HT	

Redevance spéciale

A ce jour, une redevance spéciale est appliquée uniquement aux campings enregistrés dans la vallée et s'élève à 10€/emplacement par an.

En 2025, le montant total de toutes les redevances perçues s'élevait à **15 480€**.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Qui doit payer la TEOM ?

Si vous êtes propriétaire soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties, y compris si ces propriétés sont exonérées temporairement de taxe foncière (construction nouvelle par exemple).

Si vous êtes propriétaire et que vous n'occupez le logement que temporairement, pour de courts séjours par exemple, vous devez payer la TEOM.

Si vous êtes fonctionnaire logé dans un bâtiment public, vous devez payer la TEOM, même si le bâtiment est exonéré de taxe foncière. La taxe est établie à votre nom.

La CCVUSP applique une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Le taux de la TEOM, fixée par la CCVUSP, est de 9,68% et n'a pas évolué depuis 2009 malgré l'augmentation des coûts de gestion des ordures ménagères.

La TEOM est calculée sur la même base que la taxe foncière, c'est-à-dire la moitié de la valeur locative cadastrale de la propriété.

Cette valeur locative est revalorisée chaque année, en particulier pour tenir compte de l'augmentation des prix.

Le montant de la taxe est égal à la base retenue multipliée par le taux fixé par la collectivité (ici 9,68%).

Des frais de gestion de la fiscalité locale s'ajoutent au montant de la taxe.

La TEOM est à régler chaque année en même temps que la taxe foncière.

Le montant total de la TEOM perçu en 2025 représentait **2 351 103€** contre 2 289 028€ en 2024.

12 RESULTATS 2025

Tableau récapitulatif matrice des coûts

	Ordures ménagères	Emballages et verre	Cartons bruns	Biodéchets	Déchèteries	TOTAL
Charges de structure	153 984€	52 962€	19 333€	1563€	58 924€	286 765€
Communication et Prévention	15 073€	6234€	1760€	2636€	5364€	31 068€
Pré-collecte	44 707€	79 478€				124 185€
Collecte	495 886€	244 130€	122 643€	12 644€	244 820€	1 120 124€
Transfert	143 480€		27 104€		98 182€	268 766€
Traitement	595 330€	116 525€	10 918€		146 678€	869 451€
TOTAL CHARGES	1 448 460€	499 329€	181 758€	16 843€	553 969€	2 700 360€
Rachat matière			20 677€		55 487€	76 165€
Autres produits	40€			2500€		2540€
Soutiens des éco-organismes	1074€	149 059€	37 265€		25 179€	212 576€
Reprises de subventions d'investissement	16 473€	29 285€			15 051€	60 808€
TOTAL PRODUITS	17 586€	178 343€	57 942€	2500€	95 718€	352 089€
TEOM	2 351 103€					2 351 103€
Redevance spéciale	15 480€					15 480€
Facturation professionnels déchèterie					45 200€	45 200€
TOTAL FINANCEMENT	2 366 583€				45 200€	2 411 783€
TOTAL DEPENSES 2025				2 700 360€		
TOTAL RECETTES 2025				2 763 872€		

Les chiffres clés et les enseignements stratégiques pour la collectivité

Le service déchets représente un budget annuel de près de 2,7 M€, dont seulement 13% environ sont couverts par des financements externes (rachat matière, soutiens des éco-organismes, reprises de subventions d'investissement, etc.).

La TEOM, la redevance spéciale et la facturation en déchetterie ont permis de financer 2 411 783€ sur un coût aidé total (après déduction des financements externes) de 2 480 878€ TTC. Le taux de couverture par le financement atteint donc 97%. Le budget est donc globalement équilibré et le financement du service par les usagers permet de couvrir le coût réel du service.

L'exercice 2025 présente ainsi un excédent de 63 512 € HT :

$$2\,700\,359,69 \text{ € HT (total des charges)} - 2\,763\,872,50 \text{ € HT (total des produits et du financement)}$$

⇒ **La gestion des ordures ménagères résiduelles non triées constitue le premier poste de dépenses.**

Les coûts liés à la gestion des OMR atteignent 1 448 460€ en 2025 ce qui correspond à 54% des charges totales du service. Plus d'un euro sur deux dépensé par le service déchets concerne encore les ordures ménagères résiduelles en 2025.

⇒ **Les déchèteries constituent le deuxième poste de dépenses mais reste un outil essentiel pour la collectivité**

Les déchèteries sont aujourd'hui une composante majeure du service public de gestion de déchets. Elles absorbent à elles seules environ 20 % des charges du service mais permettent de détourner d'importants tonnages de déchets des ordures ménagères, favorisent le recyclage et apportent des recettes en contrepartie (soutiens des éco-organismes, rachat matière, etc.).

Elles devront faire l'objet d'une réflexion sur leur optimisation financière pour les années à venir.

⇒ **La collecte sélective (emballages, cartons, etc.) coûte plus cher à organiser mais bénéficie de financements et limite les impacts liés à l'enfouissement.**

Chaque tonne triée peut générer des recettes alors qu'une tonne d'OMR génère quasi exclusivement des coûts pour la collectivité.

⇒ **Une part croissante des dépenses concerne le traitement et le transport des déchets, fortement impactés par les évolutions de prix à la hausse et l'augmentation continue de la TGAP.**

Comparaison avec les résultats précédents

	2024	2023
Ordures Ménagères		
Dépenses	1 579 683,28€	1 385 746,81€
Recettes	1 774 261,56€	2 268 288,78€ (TEOM non répartie)
Solde	+194 578,3€	+882 541,97€
Tonnage	3027 tonnes	2998 tonnes
Coût total à la tonne	521,86€/tonne	462,24€/tonne
Tri (Emballages-Verre)		
Dépenses	616 082,74€	562 077,60€

Recettes	848 275,94€	140 951,03€ (TEOM non répartie)
Solde	+232 193,2€	-421 126,57€
Tonnage	1032 tonnes	912 tonnes
Coût total à la tonne	596,97€/tonne	616,31€/tonne
Déchèteries + cartons bruns		
Dépenses	670 886,45€	609 528,38€
Recettes	118 379,46€	142 669,82€
Solde	-552 506,99€	-466 858,56€
TOTAL DEPENSES	2 866 652,46€	2 557 352,79€
TOTAL RECETTES	2 740 916,96€	2 551 909,63€
Solde TOTAL	-125 735,50€	- 5443,16€

Pourquoi le RPQS 2025 est-il plus fiable et représentatif que les précédents ?

Le RPQS 2025 présente des données financières plus représentatives du coût réel du service que les éditions précédentes.

En effet, les résultats sont désormais issus de la Matrice des coûts ADEME, outil national de référence reposant sur une méthodologie harmonisée de répartition des charges et des recettes. Les exercices antérieurs étaient principalement établis à partir des données comptables du budget principal, sans application systématique des règles de retraitement prévues par la matrice.

Les indicateurs financiers présentés dans le présent rapport offrent ainsi une vision plus précise, plus exhaustive et davantage comparable du coût réel du service public de prévention et de gestion des déchets.

Il est donc important de préciser que certaines évolutions entre les RPQS antérieurs et celui de 2025 peuvent provenir d'un changement de méthode de calcul et non d'une hausse ou d'une baisse réelle des dépenses.

Les comparaisons financières avec les années précédentes doivent donc être interprétées avec prudence, le RPQS 2025 constituant ainsi le premier rapport reposant sur une photographie complète et normalisée du coût réel du service grâce à la méthodologie nationale de la matrice des coûts ADEME.